

- Distanciation de 2m entre chaque athlète à respecter pendant tout l'entraînement
- Attestation obligatoire pour vos déplacements - Groupe limité à 15, encadrement compris
- Matériel individuel à nettoyer
- Port du masque obligatoire dans le stade
- Accompagnateur interdit

Seuls les athlètes licenciés pourront accéder au stade



Pour les jeunes de EA à MI

Ca y est, nous allons pouvoir accueillir de nouveau vos enfants pour les entraînements à partir de ce mercredi 2 décembre. Ceux-ci se feront **au stade Van de Veegaete pour toutes les catégories (des Éveils aux Minimes)** aux horaires habituels.

Afin de reprendre notre activité dans les meilleures conditions possibles et dans la plus grande sécurité pour tous, nous vous informons que l'accès au stade ne sera pas possible pour les parents. Il vous est donc demandé de déposer votre enfant à la grille en bas du parking et de le récupérer à cet endroit.

Nous savons que cela n'est pas évident notamment pour les parents venant de plus loin mais il est important de respecter cette règle afin de pouvoir rester ouvert.

Le port du masque est toujours obligatoire dans le stade, pour tous (enfants et encadrement), jusqu'au moment du début de l'entraînement et dès la fin de celui-ci.

De même, il vous appartient, parents, de :

- faire respecter les gestes barrières (explication à votre (vos) enfant(s), fourniture de mouchoirs en papier jetables, utilisation de gel hydro-alcoolique, utilisation des poubelles, etc.)
- surveiller d'éventuels symptômes chez votre (vos) enfant(s) avant qu'il(s) ne parte(nt) à l'entraînement (la température doit être inférieure à 38°C)
- déclarer sans délai à l'éducateur sportif en charge de l'encadrement du groupe de mineurs ou au secrétariat, la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est le mineur qui est lui-même positif